

Jean-Baptiste André Godin à monsieur C. Vuillamy, 24 mai 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (158r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur C. Vuillamy, 24 mai 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45681>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 mai 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Vuillamy, C.](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin informe Vuillamy que sa présence à Paris est nécessaire pour réceptionner les objets remis par Jacquet, mais que si ce dernier ne veut rien remettre et si Lecoq de Boisbaudran en convient, il pourra partir en voyage. Godin pense que les événements et l'atonie désespérante des affaires font moins regretter le temps perdu. Dans le post-scriptum, il demande à Vuillamy si Cantagrel se trouve à Paris.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 13/11/2024

Lundi le 26 mai 1864

Monsieur Veillamy

je m'rai personnn en a moment
a paris qui pourra faire la rupie
des volets j'ayant done priere mie
et done necessaire a ce titre, mais
une fois la sommation faite de j'ayant
m'ent rien remettre je crois que
vous pourrez partir car ~~au~~ ^{au} fois que
le resto de la bousin et un atome
furent le necessaire. je dis un mot
a ce sujet a M. lewq qui demain
vous dira son opinion en conséquence
je lui envoie l'état de tous les appariels
listes a j'ayant

comme vous je prefererais vous
voir en voyage mais il faut aller
comme les volements et les voleurs
trouvent en a moment les appariels
d'un atome desirabilite cela peut
faire moins rugueuse votre tems perdu
agrez mes salutations

Georges

P.S. Copy de ce prier a M.
Cartagnet et a Paris